

DNCA INVEST
Société d'Investissement à Capital Variable
60, Avenue J. F. Kennedy
L – 1155 Luxembourg
R.C.S Luxembourg B 125.012

Luxembourg, 17 novembre 2016

Madame, Monsieur,

Nous vous avons informé en août 2015 que le conseil d'administration de la SICAV DNCA INVEST avait décidé que les souscriptions au compartiment DNCA INVEST – MIURA (le "Compartiment") ne seraient plus acceptées tant que l'encours du compartiment resterait supérieur à 900 millions d'euros. Le but de cette fermeture était de réduire significativement la progression du niveau des encours, dans l'intérêt des actionnaires.

L'encours du compartiment atteint aujourd'hui 886 millions d'euro. Le conseil d'administration de la SICAV DNCA INVEST a décidé de ré-ouvrir les classes d'actions I, A et B du compartiment aux souscriptions, pour une période déterminée comprise entre le lundi 12 décembre 2016 et le vendredi 16 décembre inclus (ci-après « la Période »).

Le conseil d'administration de la SICAV pense que la réouverture du compartiment à la souscription pendant cette Période est dans l'intérêt du compartiment et de ses actionnaires, l'équipe de gestion du compartiment estimant être en mesure d'accepter et de gérer des encours supplémentaires sans pour autant que la performance recherchée soit diluée.

Le conseil d'administration estime par ailleurs que la réouverture du compartiment sur une période plus longue pourrait conduire à une augmentation des encours au détriment de la performance et de la qualité de gestion du compartiment.

Pendant cette Période, les souscriptions aux classes I, A et B du compartiment seront acceptées aux conditions habituelles valables depuis le lancement du compartiment (c'est-à-dire sans application de droits d'entrée de 3%) tant que l'encours du compartiment n'a pas atteint 1 300 millions d'euros. Si cette limite est atteinte durant la Période, les souscriptions aux parts A, B et I du compartiment ne seront plus acceptées.

A partir du 17 décembre 2016, les souscriptions ne seront plus acceptées tant que l'encours du compartiment restera supérieur à 1000 millions d'euros, sauf à ce que le conseil d'administration – suite à une réévaluation de la situation – considère que des souscriptions de nouveaux investisseurs et un encours plus élevé puissent être gérés sans contrevenir à l'intérêt des actionnaires, et décide de ré-ouvrir le compartiment aux souscriptions. Dans tous les cas, si l'encours du compartiment devait tomber en deçà de 1000 millions d'euros pendant la Période ou dans le futur, les souscriptions dans le compartiment seraient alors de nouveau acceptées aux conditions habituelles et valables depuis le lancement.

La documentation réglementaire de la SICAV DNCA INVEST (prospectus, DICI) peut être adressée gratuitement sur simple demande auprès du siège social du Compartiment à l'adresse renseignée ci-dessus.

Le prospectus, les documents d'information clé et les derniers rapports périodiques sont également disponibles gratuitement auprès de l'établissement chargé du service financier en Belgique : BNP Paribas Securities Services, 25 rue de Loxum, 1000 Bruxelles.

DNCA INVEST
Société d'Investissement à Capital Variable
60, Avenue J. F. Kennedy
L – 1155 Luxembourg
R.C.S Luxembourg B 125.012

Nos équipes commerciales sont bien évidemment à votre entière disposition pour toute information complémentaire sur l'ensemble des compartiments de la SICAV DNCA INVEST qui peuvent constituer une alternative au compartiment MIURA.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le conseil d'administration de DNCA INVEST